



**Pôle Animation, Jeunesse,  
Sports et Vie Associative**

## **COMMISSION DES SPORTS ET JEUNESSE**

**Compte-rendu de la réunion du lundi 17 février A 16H00**

**Salle de réunion 45 – 144, route de Thionville**

### **ORDRE DU JOUR**

1. Subvention à l'association Metz Marathon.
2. Saison sportive 2019-2020 : accompagnement des clubs par la Ville.
3. Désignation du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de construction d'un nouvel équipement socioéducatif à Metz Borny.
4. Attribution de subventions pour couvrir les charges des équipements socioéducatifs.
5. Attribution de subventions aux associations socioéducatives.
6. Aide au Premier Départ en Centre de Vacances.
7. Projets Ecole des Sports – Année 2019 – 2020.

- 
- **Etaient présents, sous la présidence de** : Monsieur Jacques TRON, Adjoint au Maire

Assistaient également à la Commission :

- Madame Margaud ANTOINE-FABRY, Adjointe au Maire
- Madame Marie RIBLET, Conseillère Déléguée
- Madame Martine GAULARD, Chef de service Développement des Pratiques sportives
- Monsieur Alexis BESSE, Chargé de mission
- Monsieur Sébastien REICHARDT, Chargé de mission
- Madame Claire BARVARAVA, responsable Ecole des sports

**Etaient excusé(e)s/absent(e)s** :

- Monsieur Thomas SCUDERI, Adjoint au Maire
- Monsieur René DARBOIS, Adjoint au Maire
- Madame Marie-Anne ISLER BEGUIN, Conseillère Déléguée.

La séance s'ouvre à 16h00 avec la proposition d'adoption du compte-rendu de la précédente commission. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **1<sup>er</sup> point : Subvention à l'association Metz Marathon.**

C'est sur un coup de canon Gribeauval, réplique de ceux qui ont fait gagner la bataille d'Austerlitz à Napoléon, qu'a été donné le départ de la 10ème édition du Marathon-Metz-Mirabelle, support du Championnat de France, qui s'est déroulée le 13 octobre 2019.

Sur les 7 533 participants à cette édition, l'épreuve du marathon a réuni 1 891 coureurs alors que le Relais Car Avenue a vu s'aligner 2 152 concurrents au départ. La course "UEM Run KIDS" a mobilisé 1 212 enfants alors que le 10km Haganis a rassemblé 2 278 participants.

Le "Village" sur la place de la République continue d'animer le centre-ville pendant tout le week-end et de proposer aux visiteurs un certain nombre d'ateliers et d'animations comme l'Athlé Park ou le street workout. De nombreux points d'animation musicale rythment par ailleurs le parcours des marathonniens. L'implication des habitants des communes traversées par le marathon est également gage de la réussite de cette manifestation qui confirme au fil des années son caractère de vraie fête populaire.

La retransmission télévisée nationale, visible sur les écrans géants du village, a permis aux spectateurs de partager l'émotion des coureurs sur le parcours, et d'apprécier le décor magnifique de la course à travers la ville historique de Metz et le Sud messin.

Les partenariats financiers privés ou institutionnels sont indispensables pour maintenir une excellente qualité de prestations. Enfin, il faut souligner le travail des organisateurs qui parviennent à fédérer et animer un important dispositif rassemblant 800 bénévoles. Ce dispositif constitue un maillon essentiel de la réussite de la manifestation.

Le tracé du marathon devrait être légèrement modifié et sera toujours ponctué d'animations musicales. En ce qui concerne le 10 km Haganis l'objectif restera double à savoir, de conserver une épreuve de référence sur la Ville de Metz, avec un parcours urbain, tout en permettant d'attirer les compétiteurs de la discipline et d'offrir la possibilité aux concurrents de décrocher une qualification aux Championnats de France de 10 km grâce à la labellisation. Le second objectif sera de permettre aux coureurs novices ou loisirs de venir découvrir la course à pieds sur une distance courte et ainsi garder le côté populaire et festif de l'évènement. Un travail est également engagé pour attirer de nouveaux participants notamment les coureurs européens ou au moins transfrontaliers grâce à Quattropole et à son réseau de villes composé de Metz, Luxembourg, Sarrebruck et Trèves qui permet de sensibiliser les 9 millions d'habitants d'une zone économiquement dynamique.

L'arrivée des courses au cœur du "Village" place de la République sera maintenue et des animations périphériques seront organisées durant tout le week-end du 10 et 11 octobre 2020.

Dans la continuité de ce qui a été mis en place en 2019, la tournure digitale du marathon se poursuivra en 2020 pour développer encore davantage le lien entre sport et technologie. Événement festif, le Marathon Metz Mirabelle restera également une manifestation solidaire et Européenne.

Sur le plan financier le budget 2020 est estimé à 640 800 €. Le montant de la participation de la Région reste à confirmer. Il est proposé de soutenir cette opération à hauteur de 100 000 € pour la ville de Metz.

*Rapporteur : Jacques TRON*

**2<sup>ème</sup> point : Saison sportive 2019-2020 : accompagnement des clubs par la Ville.**

Dans le cadre du soutien logistique ou financier que la Ville de Metz apporte aux associations sportives qui organisent des manifestations et participent ainsi à l'animation de la Ville, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de 38 250 € pour soutenir des évènements tels que le Challenge International de Rugby Julien LAJOYE, le Tournoi International d'Echecs de la Ville de Metz, le Meeting National de Natation, la marche populaire "LA CUCULOTINNE", la 8<sup>ème</sup> édition Gala de Boxe Thaï "King of the Ring" ou encore la Finale Nationale Criterium de Ballet sur Glace. Le détail de toutes ces propositions figure dans la motion.

Il est également proposé d'accorder une subvention d'équipement de 1 000 € au bénéfice de l'Association Nancy Metz à la Marche pour l'acquisition d'un outil numérique destiné à faciliter l'inscription des participants à la marche annuelle et développer la communication autour de l'évènement ainsi que 5 000 € à l'Ecole Française d'Echecs de Metz pour l'achat d'un véhicule 9 places pour transporter les licenciés du club sur les compétitions.

*Rapporteur : Marie RIBLET*

**3<sup>ème</sup> point : Désignation du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de construction d'un nouvel équipement socioéducatif à Metz Borny.**

Par délibération en date du 29 mai 2019, le Conseil Municipal a approuvé le principe ainsi que les orientations majeures et le programme détaillé du projet de construction d'un centre socioéducatif sur le secteur de Metz Borny. A cet effet, il a été décidé de recourir à un concours restreint de maîtrise d'œuvre en limitant à trois le nombre de candidats admis à concourir.

Les principales orientations retenues pour la création de celui-ci sont les suivantes :

- la construction d'un nouvel équipement sur le Grand Domaine, face à la Boîte A Musique (BAM), afin de développer un projet social et d'éducation populaire renouvelé favorisant la mixité des publics et des usages par : l'accueil des activités d'un Centre Social et d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents, l'ouverture d'un espace de coworking destiné aux associations du quartier, l'animation d'un café/restaurant associatif d'insertion intégré au projet d'établissement;
- un phasage opérationnel prévoyant le lancement de la consultation des entreprises fin 2020, la préparation de chantier de Mars à Mai 2021, les travaux à partir d'avril 2021 pour une livraison de l'équipement fin 2022 ;

- une enveloppe financière de 9 160 000 € TTC dont 6 475 000 € TTC accordés aux travaux bâtiment y compris 530m<sup>2</sup> d'aménagements extérieurs et 150m<sup>2</sup> de parvis, et intégrant l'ajout d'un café/restaurant associatif par rapport au programme initial;
- Conformément au programme, avec notamment le respect des normes PMR et l'objectif d'une certification HQE, le bâtiment d'une superficie utile de 1592 m<sup>2</sup> environ (1400 m<sup>2</sup> dans le programme initial auxquels s'ajoutent 192 m<sup>2</sup> pour le café/restaurant) comprendra :
  - des espaces conviviaux, ouverts sur le quartier propices à favoriser la rencontre des publics et à en faire véritable lieu de vie;
  - des espaces ressources pour les habitants et les associations du quartier;
  - des espaces adaptés aux accueils collectifs de mineurs et à l'accueil enfants/parents;
  - des espaces flexibles et polyvalents pouvant répondre à de nombreux besoins d'animation, à l'accueil de spectacles et de manifestations;
  - un espace café/restaurant relié à une cuisine professionnelle avec ilot de préparation pour l'organisation d'ateliers;
  - un parvis et des espaces de jeux extérieurs sécurisés pour les enfants.

Suite à un avis d'appel public à la concurrence, 50 équipes ont déposé un dossier de candidature dans les délais requis, parmi lesquelles le jury de concours, qui s'est réuni le 24 septembre 2019, a retenu les trois équipes de maîtrise d'œuvre admises à concourir : ABC Studio - Paul Le Quernec - Richter Architectes.

Après réception des rendus de ces trois équipes, le jury s'est réuni le 31 janvier 2020 et a émis un avis circonstancié quant au choix de l'équipe appelée à assurer la maîtrise d'œuvre en procédant au classement suivant :

**1. ABC Studio**

2. Richter Architectes

3. Paul Le Quernec

Il est rappelé qu'une indemnité de 30 000 € TTC est versée aux deux équipes de maîtrise d'œuvre non retenues, ce même montant étant intégré à la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre lauréate.

Il est précisé que l'équipe dont ABC STUDIO est mandataire comprend les bureaux d'études TRIGO, LESLIE ACOUSTIQUE et ECOHAL.

Enfin, il est à noter que le projet retenu répond aux principaux axes du programme. C'est un bâtiment d'une surface utile de 1706 m<sup>2</sup>, avec une écriture architecturale épurée témoignant d'un travail spécifique jouant de l'alternance de textures de l'enveloppe (verre, béton matricé et résille métallique). Son aspect, son implantation et son béton blanc répondent à l'architecture de la BAM. Il affiche une forte ouverture sur l'espace public le long du boulevard d'Alsace et une terrasse végétalisée qui fait lien avec le quartier.

Les différents secteurs sont positionnés autour d'un noyau de circulation central, constituant un espace pivot dans le bâtiment en raison de sa surface et de l'escalier monumental en gradin facilement appropriable par le public; la mezzanine très ouverte sur le rez-de-chaussée permet également de relier les différents espaces.

C'est également un bâtiment bioclimatique prenant en compte l'apport de la lumière naturelle, les orientations, le traitement acoustique intérieur et qui prévoit un rafraîchissement nocturne et de la ventilation naturelle avec une approche environnementale mais aussi une approche en coût global.

*Rapporteur : Margaud ANTOINE-FABRY*

#### **4<sup>ème</sup> point : Attribution de subventions pour couvrir les charges des équipements socioéducatifs.**

Dans le cadre de sa politique de soutien à la vie associative, la Ville de Metz met à disposition de certaines associations des équipements du patrimoine messin pour leur permettre de développer leur action et leur projet d'éducation populaire sur le territoire, d'assurer un accueil associatif de proximité, et de contribuer ainsi à l'animation et à la dynamique des quartiers. Les modalités du partenariat entre les associations et la Ville de Metz sont précisées dans des conventions de mise à disposition des bâtiments dans lesquelles sont fixées les modalités d'utilisation des équipements ainsi que le calcul de l'aide financière apportée. Ainsi, à partir des mémoires afférents au fonctionnement des bâtiments, l'association se voit dotée d'une subvention de prise en charge des fluides. Cette prise en charge est étendue à quelques associations qui assurent cette même fonction d'animation d'un équipement de quartier sans que celui-ci appartienne à la Ville. C'est le cas notamment du centre social Pioche pour lequel la Ville a décidé une prise en charge progressive des fluides. Il est donc proposé le versement d'une subvention permettant aux associations d'assurer les frais de gestion des 20 équipements (et 4 annexes) mentionnés dans la motion. Le montant total de ces subventions s'élève à **370 930 €**

*Rapporteur : Margaud ANTOINE-FABRY*

#### **5<sup>ème</sup> point : Attribution de subventions aux associations socioéducatives.**

Dans le cadre de l'aide apportée aux associations socio-éducatives de la Ville, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant de **40 800 €** au bénéfice des associations socioéducatives recensées dans la motion ci-après afin de soutenir leur fonctionnement. Pour toutes les demandes, il s'agit d'une reconduction du soutien apporté par la Ville les années précédentes aux associations qui contribuent à l'animation de notre territoire, et qui développent des projets d'éducation populaire favorisant la rencontre et le vivre ensemble. Dans un contexte économique contraint, elles maintiennent la force de leurs actions dans nos quartiers. Elles ont à cœur de vouloir pérenniser les activités existantes, tout en cherchant des solutions de renouvellement et de dynamisation. C'est pourquoi, la Ville de Metz réaffirme son engagement dans l'aide apportée aux associations socioéducatives en maintenant le niveau de son aide financière. Aussi, il est proposé d'accorder les subventions à 15 associations socio-éducatives pour un montant total de **40 800 €** selon la répartition mentionnée dans la motion.

#### **2. Subventions pour projets**

Comme chaque année, la Ville soutient des actions spécifiques qui, pour certaines, s'inscrivent dans une continuité, tandis que d'autres sont innovantes ou propres à l'année 2020.

Ainsi, parmi les projets ici concernés (voir les détails dans le tableau annexé), on retrouve des temps forts de la vie associative d'un quartier, des projets pluriannuels qui se renouvellent en fonction des échanges avec les habitants, ou encore des actions qui marquent un évènement particulier tel que les 40 ans de la Ludothèque des Eclaireuses et Eclaireurs de France.

L'association Cycl-One présentera, du 25 au 31 mars 2020, la 4e édition de la Fête du Court Métrage à Metz. De nouveaux partenariats sont à noter : The Bloggers Cinéma Club, les Courtisans ou encore Motris. La subvention proposée s'élève à 6 000 € répartis comme suit :

4 500 € en fonctionnement (dont 3 000 € au titre de la Jeunesse et 1 500 € de l'Action Culturelle) et 1 500 euros en investissement (Action culturelle).

La 5e édition du festival des arts du cirque et de musique réintègre cette année le Quai et se déroulera du 20 au 30 mai. La subvention proposée s'élève à 8 000 € (dont 4 000 € au titre de la Jeunesse et 4 000 € de la Politique de la Ville) Action innovante, le projet Coop'R de l'association Unis Cité prévoit l'accueil en service civique de jeunes réfugiés qui, tout en s'investissant sur des projets en coopération avec d'autres jeunes en service civique, bénéficieront de formations spécifiques telles que l'accès aux droits ou des cours de français ainsi que des formations civiques et citoyennes.

Pour l'ensemble de ces projets il est proposé d'accorder des subventions pour un montant total de **96 000 €**.

La dépense totale s'élève à **136 800 €**

*Rapporteur : Margaud ANTOINE-FABRY*

### **6<sup>ème</sup> point : Aide au Premier Départ en Centre de Vacances.**

La Ville de Metz met en œuvre tout au long de l'année des actions dans un but éducatif et d'apprentissage de la citoyenneté, tout en favorisant la mixité en permettant la rencontre de jeunes d'origines sociales et culturelles différentes. Elle a souhaité, en collaboration avec le CCAS, compléter l'offre éducative proposée aux enfants pendant l'été en décidant de s'associer au dispositif « Aide au Premier Départ en Centre de Vacances ».

Cette opération, initiée par l'association Jeunesse au Plein Air (JPA), confédération laïque reconnue d'utilité publique, permet aux familles messines bénéficiaires de l'Aide aux Vacances VACAF de la CAF de recevoir une aide financière significative, pour aider leurs enfants à partir, pour une première et seconde fois, en centre de vacances. L'aide accordée par le CCAS vient en complément de la contribution de l'aide de la CAF dans le cadre des bons vacances et d'une contribution subsidiaire pouvant aller jusqu'à 80 €. Dans certains cas, les familles peuvent aussi bénéficier d'aides de la Région.

Depuis 2016, l'accès à ces séjours aux enfants en situation de handicap est favorisé. Une fiche de liaison, destinée aux familles concernées, est insérée dans le catalogue, afin que chaque enfant soit accueilli dans les meilleures conditions possibles en prenant en compte les particularités de sa situation.

En 2019, 9 associations locales ont intégré le dispositif et offert une diversité de séjours permettant aux familles de trouver des séjours adaptés à leurs besoins. Ainsi, 69 jeunes messins, âgés de 4 à 17 ans, ont pu bénéficier de cette aide. On constate cependant une baisse de 24% par rapport à l'année précédente, avec 22 bénéficiaires en moins (91 en 2018). Cette baisse des départs en centres de vacances a été enregistrée au niveau national également avec le constat que les familles délaissent les longs séjours au profit de séjours de 7 à 8 jours.

On constate également une défiance souvent liée à un manque d'information et à une méconnaissance de ce type d'accueil. Ainsi, dans l'optique d'inciter à davantage de départs en 2020, plusieurs initiatives vont être prises par le CCAS, la Ville et la JPA.

La première vise à favoriser les départs pour des séjours de plus de 5 jours, tout en proposant une alternative aux séjours de 14 jours. Pour ce faire, il a été convenu pour 2020 de revoir la participation financière du CCAS comme suit : 50 € attribués pour un séjour allant jusqu'à 5 jours, 100 € pour un séjour allant jusqu'à 8 jours (nouvelle aide initiée en 2020) et 200 € pour un séjour de plus de 8 jours. Quant aux seconds départs, ils sont proposés aux enfants étant déjà partis dans le cadre du dispositif et dont le coût du premier séjour présente un reliquat sur les 200 € prévus par enfant. Un reste à charge minimum pour les familles est

prévu sur l'ensemble des séjours proposés, sauf cas particuliers appréciés par les partenaires sociaux.

Par ailleurs, toujours dans cette optique d'encourager les familles à laisser partir sereinement leurs enfants sur des séjours de plus de 5 jours, l'association JPA a prévu d'organiser différents temps de rencontre pour présenter plus en détails les départs en centre de vacances et leurs bienfaits, le dispositif et les séjours proposés, les aides possibles (...). Les quartiers où peu de familles ont inscrit leurs enfants ont été ciblés pour organiser 4 rencontres qui se dérouleront du 27 au 30 avril : au CCAS (centre-ville), à l'Espace de la Grange (Grange-aux-Bois), à l'ADACS (Bellecroix) et à l'Agora (Metz Nord/La Patrotte).

Dans le cadre d'une convention de partenariat, la Ville de Metz contribue à la bonne mise en œuvre du dispositif sur le territoire en ciblant les associations et le programme des séjours devant intégrer le catalogue de JPA qu'il prend à sa charge. Le CCAS apporte les financements correspondant au versement des aides individuelles aux familles dans la limite d'un budget prévisionnel de 20 000 €, JPA assure la promotion et la gestion de l'opération.

Madame Marie RIBLET souligne que la mobilisation est faible à la Grange Aux Bois.

*Rapporteur : Margaud ANTOINE-FABRY*

#### **7<sup>ème</sup> point : Projets Ecole des Sports – Année 2019 – 2020.**

En complément de son action quotidienne d'animation des quartiers, la Ville de Metz a décidé que l'Ecole des Sports s'adresserait à des groupes de jeunes plus ciblés en développant des projets spécifiques. Cette démarche s'inscrit pleinement dans le projet soutenu par l'Etat dans le cadre du Contrat de Ville 2019-2021. Elle vise à répondre par la pratique sportive à des problématiques d'insertion sociale et professionnelle mais aussi à réduire les inégalités en favorisant l'accès aux pratiques sportives à tous les publics. Ainsi pour l'année 2019-2020, l'Ecole des Sports propose de décliner ces objectifs notamment autour des projets détaillés ci-après.

Le projet "**Rebonds**" de lutte contre le décrochage scolaire, initié en 2017 en partenariat avec le CMSEA, est reconduit avec un changement de nom "**Caméléon**". Ce projet vise à participer au diagnostic des jeunes de 14 à 18 ans en matière d'acquisition de savoir-faire et savoir-être et de les faire évoluer par la pratique sportive. L'activité physique et sportive permet également de faire émerger un collectif capable d'échanges et d'entraides.

Le projet "**Pratique sportive pour les jeunes de la Garantie Jeunes**", initié en 2017 en partenariat avec la Mission Locale du Pays Messin, se poursuit cette année. Il vise à valoriser, par la pratique sportive, les jeunes de 16 à 25 ans inscrits d'ores et déjà dans une démarche d'insertion professionnelle. L'objet est de faire prendre conscience aux jeunes des savoir-faire et savoir-être qu'ils montrent au cours des séances d'activités physiques et sportives et de mettre en avant leurs importances dans une démarche d'insertion professionnelle.

La 4<sup>ème</sup> édition du **Triathlon citoyen**, initié en partenariat avec Metz Triathlon, sera lancée en 2020. Ce projet s'inscrit dans l'appel à projet de la Fédération Française de Triathlon ayant pour objectif de démocratiser le triathlon dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville. Suite au bilan de l'année précédente, quelques améliorations seront proposées avec notamment l'intégration des jeunes plus en amont sur des créneaux du club, la préparation du triathlon grand public de Metz, la participation au Run & Bike pour les 9-11 ans et à un triathlon pour les 12-15 ans.

Le dispositif "**J'apprends à nager**" se poursuit également. Il s'adresse à des jeunes des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville susceptibles de rentrer au collège sans avoir appris à nager. Cette action est renforcée cette année grâce à un partenariat avec la Société Nautique de Metz. Des stages de natation seront organisés toutes les vacances pour les jeunes de l'Ecole des Sports qui ne savent pas nager. Ces jeunes participeront ensuite aux épreuves de natation dans le cadre du jumelage sportif qui aura lieu à Trêves en mars 2020.

**Le partenariat avec le Foyer AMLI** sera conforté. En effet, le Foyer AMLI souhaite contractualiser les actions testées l'année dernière avec l'Ecole des Sports pour proposer aux enfants du foyer une découverte éducative des activités physiques et sportives en recherchant l'éveil sportif de manière ludique. Ce projet vise à développer des savoir-être et savoir-faire par les activités physiques et sportives, à développer les capacités bio-psycho-sociales de l'enfant, à améliorer la qualité de vie des enfants du foyer et à favoriser l'insertion sociale.

Une deuxième session de "**découverte du rugby pour les jeunes des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville**" sera développée en lien avec le club Rugby Club Metz Métropole. Ce projet intervient après une première année concluante. Il vise à faire découvrir le rugby aux jeunes des Quartiers Prioritaires de Politique de la Ville et donner goût à la pratique du rugby pour certains d'entre eux. De plus, il a pour objectif supplémentaire de licencier au club certains jeunes en leur proposant d'intégrer des séances d'entraînement du club dès le mois de juin de manière gratuite et en organisant un ramassage dans les quartiers concernés. Le coût global du projet est estimé à 2 000 €. Le club sollicite une subvention de la Ville de Metz de 1 000 €.

Enfin, l'Ecole des Sports souhaite s'associer à "**Terres de Jeux 2024**". Dans le cadre de l'organisation des JO de Paris en 2024, la Ville de Metz a été récemment labellisée "Terre de Jeux 2024"; elle initiera à ce titre diverses actions et participera à des événements nationaux (Semaine olympique dans les écoles, journée de l'olympisme...) en vue de sensibiliser les jeunes à l'aventure olympique et paralympique. Une réflexion collective sera menée à l'Ecole des sports afin d'établir une dynamique sur les 4 années à venir et de démultiplier les actions tels les ateliers organisés le 6 février dans les écoles de Metz-Nord/Patrotte, en partenariat avec le pôle éducation, dans le cadre de la semaine olympique.

Au regard des éléments présentés, il est proposé au Conseil Municipal de valider ces projets 2019-2020 de l'Ecole des Sports et d'accorder une subvention de 1 000 € au Rugby Club de Metz dans le cadre de la découverte du rugby pour les jeunes des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.

Monsieur Jacques TRON nous informe que le Rugby Club Metz sera labellisé "Centre d'Entraînement"

*Rapporteur : Margaud ANTOINE-FABRY*

La séance est levée à 16 heures 40